

DECISION DU PRESIDENT N° : 2025-002

Objet :

LOCATION DE LA SALLE DE REUNION BAT6 DU QUARTIER ORDENER POUR LE BENEFICIAIRE DIRECTION REGIONALE DES DOUANES D'AMIENS

NOUS, Guillaume MARECHAL, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Vu le transfert de la compétence « Développement Economique » au 1^{er} janvier 2017,

Vu la délibération du Conseil de Communauté n°2020-CC-07-157 du 17 décembre 2020 relative aux délégations d'attribution du Président,

Vu la délibération 2021-CC-0671 relative aux tarifs de location des locaux et salle de réunion des bâtiments Ordener,

Considérant la nécessité pour CPIE des Pays de l'Oise d'utiliser temporairement la salle de réunion dans les bâtiments Ordener dans le cadre de son activité.

DECIDONS

- ARTICLE 1** d'accepter la LOCATION du domaine privé CCSSO du Quartier Ordener à LA DIRECTION REGIONALE DES DOUANES D'AMIENS, pour une mise à disposition temporaire, au sein du bâtiment n°6, au rez de chaussée de la Salle de Réunion, dans le cadre de son évènement.
- ARTICLE 2** la redevance d'occupation de la salle mise à disposition s'élève à **150 € HT** charges comprises pour 1 journée : **le 22 janvier 2025**
- ARTICLE 3** les locations ont été précédées et suivies d'états des lieux qui n'ont fait l'objet d'aucune remarque.
- ARTICLE 4** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- ARTICLE 5** Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :
- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
 - Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).
 - CPIE des Pays de l'Oise

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture
le: **24 JAN. 2025**
de l'affichage le:

24 JAN. 2025

Guillaume **MARÉCHAL**

Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise

Maire de Fleurines

Par délégation : M. Patrick **GAUDUBOIS**

Vice-Président de la Communauté de communes Senlis Sud Oise

Fait à Senlis,

le **22/01/2025**

